Réf. Farde e-Assemblées : 2476624

N° OJ : 116

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : CRU1 - Contrat de Rénovation Urbaine CITROEN-VERGOTE : appel à projets intercommunal "Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité".- Subside : 22.380,00 EUR.- Dossier de référence 2022/2439.- (Réf. 20220712).

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU1 « Citroën-Vergote », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant que deux appels à projets socio-économiques avaient déjà été lancés, respectivement en 2019 et 2020, à savoir :

- l'appel à projets thématique pour lequel la Ville bénéficiait d'une subvention régionale de 1.439.750,00 EUR intégralement affectée ;

- l'appel à initiatives citoyennes pour lequel la Ville bénéficiait d'une subvention régionale de 70.000,00 EUR dont 47.620,00 EUR avaient été affectés, laissant un solde disponible de 22.380,00 EUR pour le volet socio-économique du CRU1 ;

Considérant que dans la dynamique intercommunale du CRU1, la Ville s'associe à la commune de Molenbeek-Saint-Jean où le solde disponible pour le volet socio-économique du CRU1 est de 25.470,00 EUR, pour subsidier conjointement à hauteur de 47.850,00 EUR des interventions ludiques dans les espaces publics de proximité, destinées aux enfants, qui égaient et embellissent l'espace public ;

Vu sa décision du 13 juin 2022 d'adopter le règlement de participation de l'appel à projets commun « Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité » s'adressant aux asbl's habilitées à expérimenter des formes d'aménagement urbain innovantes ;

Considérant que le jury de l'appel à projets s'est réuni en date du 6 juillet 2022 pour évaluer les dossiers de candidature reçus sur base des critères stipulés au règlement de participation et a retenu le projet proposé par l'asbl Restart, chaussée de Vleurgat 24 à 1050 Ixelles (n° d'entreprise BE 837.062.686) ;

Considérant que le projet retenu sera réalisé sur et aux alentours de l'espace public situé rue de la Flèche 5-7 à 1000 Bruxelles ;

Considérant que le crédit disponible de 90.000,00 EUR à l'article budgétaire 93022/33202 du service ordinaire 2022 pour le « Contrat de Quartier Durable Les Marolles : opération 4.00 - Végétalisation et perméabilisation du quartier » peut être libéré, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 : L'octroi d'un subside de 22.380,00 EUR à l'asbl Restart, chaussée de Vleurgat 24 à 1050 Ixelles, lauréate de l'appel à projets « Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité », est adopté.

Article 2 : Le crédit disponible de 90.000,00 EUR à l'article budgétaire 93022/33202 du service ordinaire 2022 pour le « Contrat de Quartier Durable Les Marolles : opération 4.00 - Végétalisation et perméabilisation du quartier » est libéré, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 1 est financée par un subside.

Annexes :

Règlement de participation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

PV du jury (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)